

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°002280**

**OBJET :**

**Contrat de Ligne de  
Trésorerie 2022 avec la  
Caisse d'Epargne Languedoc  
Roussillon 2M€**

Réf. : AMG/GC/CR (Budget et gestion  
financière)  
Rubrique dématérialisée : 7.3.1.  
« Emprunts »  
Pièce annexe : Contrat

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

**VU** l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

**VU** la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et notamment la réalisation des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de neuf millions d'euros » ;

**VU** que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 2M€ en remplacement de celle de 3M€ qui échoie au 16 juin 2022 ;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, après consultation de plusieurs organismes bancaires, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a retenu la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 2 000 000 € ;

**CONSIDÉRANT** qu'après avoir pris connaissance de l'offre de financement, des conditions générales et des conditions particulières.

**DÉCIDE**

- **Article 1 :** de passer un contrat de Ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon dont les principales caractéristiques sont :
  - **Objet :** financement des besoins de trésorerie
  - **Nature :** Ligne de Trésorerie Interactive utilisable par tirages
  - **Montant :** 2 000 000 €
  - **Durée :** un an maximum
  - **Taux d'intérêt :** EURIBOR une semaine + marge 0,44 %. Dans l'hypothèse où l'EURIBOR une semaine serait inférieur à zéro, l'EURIBOR 1 semaine sera alors réputé égal à zéro.
  - **Base de calcul des intérêts :** Exact / 360
  - **Périodicité de facturation des intérêts :** trimestrielle
  - **Frais de dossier :** 2 000 €
  - **Commission d'engagement :** 0 €
  - **Commission de mouvement :** 0 % du cumul des tirages réalisés, périodicité identique aux intérêts.
  - **Commission de non utilisation :** 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.
  - **Demande de tirage :** aucun montant minimum
- **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**  
Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de ligne de trésorerie décrit ci-dessus, à intervenir avec la Caisse d'Epargne et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie. Il reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la CAHM et Madame le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la CAHM.

Fait à SAINT-THIBERY, le 24 mai 2022

**Le Président,  
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

**RECU EN PREFECTURE**

Le 27 mai 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220524-C00228010-AR